

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **51 (1900)**

Heft 7

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 2° Modification aux statuts. Il sera proposé à l'assemblée prochaine que les particuliers propriétaires de 40,000 ha de forêt et plus, auront seuls le droit d'être représentés au Conseil d'administration.
- 3° Ordre du jour de l'assemblée générale de 1900.
- 4° Nomination du secrétaire général et du caissier.
- 5° Indemnités aux membres du Conseil.
- 6° Propositions à faire à l'assemblée générale au sujet de la nomination du Conseil définitif.
- 7° Organe de la Société. Le Conseil décide la publication d'un *Bulletin* qui paraîtra à époques indéterminées.
- 8° Révision des tarifs douaniers et de transport.

L'assemblée générale de 1900 aura lieu à Wiesbaden du 17 au 20 septembre. Les dernières ventes d'écorce de chêne, dans l'Allemagne du Sud, ont mal réussi. Non seulement les prix ont été très bas, mais des milliers de quintaux n'ont pas trouvé preneurs.

Les prix ont varié de 5 frs. à 6 frs. 50.

Centralblatt für das gesamte Forstwesen. N° 6.

Le champignon des racines du chêne. — Recherches sur l'humidité des terrains argileux selon qu'ils sont couverts de vieux bois ou nus. — Bulletin bibliographique. — Réunions forestières et expositions. — Communications. — Notices.

Le premier article est intéressant et instructif comme tous ceux qui sont signés par le Dr R. Hartig. Il contient des données nouvelles sur le *Rosellinia quercina*, et permet d'entrevoir le moment où cet ennemi du chêne n'aura plus de secrets pour le naturaliste.

Le congrès forestier autrichien a voté à l'unanimité la résolution suivante sur le premier objet soumis à ses délibérations: *Imposition des forêts protectrices*.

„Le congrès forestier décide de prier le Gouvernement de bien vouloir „présenter un projet de loi qui assure aux forêts qui sont déjà déclarée protectrices ainsi qu'à celles qui le seront encore plus tard, une réduction „d'impôts pouvant aller jusqu'à la franchise complète.

„Le même avantage serait aussi assuré aux forêts à *ban* qui auraient le „caractère de la forêt protectrice.“



Chronique forestière.

Confédération.

L'École forestière fédérale (II^e et III^e années) a fait son excursion annuelle de „Pentecôte“, du 1^{er} au 5 juin, dans les Grisons.

Le 1^{er} jour, voyage jusqu'à Thusis, ce qui permit de visiter le lendemain outre les travaux de reboisement et de drainage dans le bassin de réception et dans la vallée de la Nolla, l'usine électrique qui se trouve à l'issue de la gorge et une partie de la Via mala.

Le 3^e jour, après un voyage en chemin de fer de Thusis à Realta, on traversa les vastes forêts cantonales nouvellement créées sur les anciens lits du Rhin, et on atteignit Trins et Flims par Reichenau et Tamins. L'école visita le 4^e jour les forêts de Flims ainsi que le signal de Mutta et poussa encore le même soir, partie en voiture,

partie en train, jusqu'à Coire. Toute la dernière journée fut remplie par une excursion dans les forêts de la ville de Coire sur le Pizokel, la visite des travaux de défense contre les avalanches sous les Spuntisköpfen etc. et par le retour à Zurich.

Grâce à l'amabilité des agents forestiers de la ville et du canton, grâce surtout au programme heureusement conçu et préparé par M. l'Inspecteur cantonal Enderlin, cette excursion a été riche en choses intéressantes et instructives. L'accueil cordial fait partout à l'Ecole par les autorités cantonales et communales et par l'administration du Kurhaus, ne sera pas oublié.

-lb-

Loi fédérale sur la Police des forêts. (Communiqué). A l'occasion de la discussion du rapport de gestion pour 1899 au Conseil national, Mr. Baldinger a présenté le postulat suivant: „Le Conseil national se joindra au Conseil des Etats pour décider que la discussion des deux projets de loi sur la police des denrées alimentaires et sur la police des forêts sera reprise immédiatement“. M. Baldinger se base essentiellement sur ce que les motifs du renvoi, qui n'est pas l'objet d'un arrêté fédéral, sont devenus sans valeur, depuis le rejet des lois d'assurance.

Le Conseil fédéral et d'autres orateurs ont avancé contre la reprise immédiate de la discussion de ces deux lois les arguments suivants: l'attitude actuelle des autorités fédérales est déterminée par la politique financière; nous avons devant nous la plus grosse opération financière qui se soit jamais présentée à la Confédération: le rachat des chemins de fer fédéraux. A la suite du rejet des projets d'assurance sur la maladie et les accidents, des appels nombreux et pour la plupart d'une très grande portée, seront faits à la caisse fédérale: les subventions scolaires reparaissent; les lois sur les installations électriques, sur les assurances militaires créeront des charges nouvelles importantes. Il est nécessaire que le Conseil fédéral, jugeant la situation dans son ensemble, place son programme financier sur une base solide, et fasse un choix entre les exigences qui se manifestent. La priorité appartient avant tout à la grande œuvre de l'organisation des chemins de fer fédéraux. Le renvoi n'a pas d'inconvénients ni pour la sylviculture ni pour la santé du peuple; on peut parfaitement attendre encore quelques années; les deux lois verront venir leur tour. On a en outre cherché à faire valoir que, fort probablement, ces deux lois n'ont guère de chances de tourner l'écueil du referendum, parce qu'elles touchent aux intérêts particuliers et au droit privé. Le peuple qui est las de voter, paraît avoir une tendance marquée pour le rejet; cela est défavorable à une bonne législation et n'encourage pas les partisans de ces deux lois. Les cantons peuvent continuer à administrer, sans inconvénients, sous le régime de lois et règlements forestiers actuels. On n'a pas constaté un grand enthousiasme ni la manifestation d'un besoin impérieux dans les votations sur l'article constitutionnel concernant l'extension de la loi sur la police des forêts à tout le territoire de la Confédération; la faible participation au scrutin l'a prouvé.

Après une longue discussion qui a cependant fait voir que les deux lois ont beaucoup d'amis dans le Conseil, la reprise de la discussion a été refusée par 47 voix contre 38, pour la loi forestière, et par 55 contre 33, pour celle sur la police des denrées alimentaires.

Cantons.

Neuchâtel. Le 19 juin est décédé à Corcelles, M^r J. Tschampion, ancien Inspecteur des forêts. On se souvient qu'il avait été frappé d'une congestion cérébrale il y a deux ans environ.

M^r Tschampion a passé 28 ans au service forestier neuchâtelois.

Rt.



Bibliographie.

Publications nouvelles.

L'Endiguement des torrents en Autriche. Publié par le Ministère de l'Agriculture. Vienne 1900. Imprimerie impériale et royale de l'Etat et de la Cour. 28 p. gr. in-8°.

République française. Ministère de l'Agriculture, Administration des Eaux et Forêts. Exposition universelle internationale de 1900 à Paris.

Insuffisance de la production des bois d'œuvre dans le monde. Par A. Mélard, Inspecteur des Eaux et Forêts. Paris. Imprimerie nationale MDCCCC. 119 p. gr. in-4°.

Dunes et landes de Gascogne. **La défense des forêts contre les incendies.** Par M. Delassasseigne, Inspecteur des Eaux et Forêts. 36 p. gr. in-4°.

Restauration et conservation des terrains en montagne. **Les terrains et les paysages torrentiels** (Pyrénées). Par M. de Gorsse, Conservateur des Eaux et Forêts. 37 p. gr. in-4°.

Restauration et conservation des terrains en montagne. **Les torrents glaciaires.** Par M. Kuss, Inspecteur des Eaux et Forêts. 88 p. gr. in-4°.

Restauration et conservation des terrains en montagne. **Consolidation des berges par dérivation d'un torrent** (Torrent de Saint-Julien). Par M. Mougin, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, chef de service. 39 p. gr. in-4°.

Restauration et conservation des terrains en montagne. **Correction des ruines de Pellafol** (Isère). Par M. C. Bernard, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts. 10 p. in-4°.

Restauration et conservation des terrains en montagne. **Les travaux de défense contre les avalanches dans la Vallée de Barèges.** Par M. Campagne, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts. 35 p. gr. in-4°.

Restauration et conservation des terrains en montagne. **La processionnaire du pin** (*Cnethocampa pityocampa*). Mœurs et métamorphoses, ravages, destruction. Par M. Calas, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts. 87 p. gr. in-4°.

Notice sommaire sur la forêt de Fontainebleau. Par M. E. Reuss, Inspecteur des Eaux et Forêts. 25 p. gr. in-8°.

Apuntes relativos á la repoblación forestal de la Sierra de Espuna, presentados al Congreso agrícola de Murcia por Ricardo Codorniu, Ingeniero de Montes. Murcia. 1900. Typ. de Las Provincias de Levante. 114 p. in-8°.

